# UNCRPD – 2ème – 3ème rapport de la Belgique - Proposition de questions du BDF au Comité des droits de personnes handicapées

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## Article 29 – Participation à la vie politique et à la vie publique (Pas de recommandation du Comité 2014)

### a) Proposition du Comité de suivi BDF du 23/10/2018 :

1. Peut-on reprendre la recommandation n°17 du BDF-2014? Doit-on l'amender ?   
   Garantir à chacun l’accès à l’information sous les formes qui conviennent le mieux à sa situation, de sorte que chaque personne handicapée soit en mesure de se former sa propre opinion et de l’exprimer, notamment en participant à la vie publique, en exerçant son droit de vote, mais aussi en ayant la possibilité de se porter candidat aux élections

### b) Conseils EDF – IDA :

1. Formuler sous forme de question, pas de recommandation
2. Etre précis
3. Etre concis
4. Ne pas mélanger plusieurs thématiques. Si nécessaire, scinder en plusieurs questions
5. Ne pas commencer par « accès à la communication » : les experts ont tendance à penser que c’est une question en rapport avec l’article relatif à l’information
6. Bien s’assurer que tout le matériel de communication lié aux élections est bien disponible en tous formats

### c) Propositions du secrétariat :

1. "Quelles mesures concrètes sont prévues par la Belgique pour que chaque personne handicapée soit en mesure de se former sa propre opinion et de l’exprimer, notamment en participant à la vie publique, en exerçant son droit de vote, mais aussi en ayant la possibilité de se porter candidat aux élections.
2. « Quelles mesures concrètes sont prévues par la Belgique pour que chacun ait accès à l’information nécessaire, sous les formes qui conviennent le mieux à sa situation de handicap, pour participer pleinement à la vie politique et à la vie publique ? »
3. « Quelles mesures concrètes sont prévues par la Belgique pour garantir que les organisations de la société civile soient réellement en capacité de déployer les efforts nécessaires pour amener leurs membres à devenir des acteurs de la vie publique et de la vie politique (ou à participer pleinement à la vie…) »
4. « Quelles mesures concrètes sont prévues par la Belgique pour garantir que chaque personne qui n’est pas déchue du droit de vote dispose réellement du droit de vote tel que prévu par la Constitution qui plus est dans le contexte du vote obligatoire ? »

### d) Eléments probants à rechercher :

1. Voir l'utilité d'ajouter quelque chose sur le manque d'éducation citoyenne
2. Voir que faire de l'information sur le nombre de votes nuls-abstentions
3. Voir l’utilité de faire le lien avec l’art. 12 sur la capacité juridique en lien avec l’exercice du droit de vote et d’éligibilité
4. 1 francophone sur 5 a voté nul ou s’est abstenu (Le Soir, 31/10/2018)